



Pour diffusion immédiate

Charte des valeurs québécoises

L'AQCPE consulte ses membres

Montréal, le 11 septembre 2013 –À la suite du dévoilement des propositions gouvernementales en matière de neutralité religieuse de l'État et d'encadrement des accommodements religieux par le ministre des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, M. Bernard Drainville, l'AQCPE continuera ses consultations récemment entamées auprès de ses membres afin d'obtenir un portrait fidèle de leurs préoccupations et ainsi déterminer une position claire quant au projet de mise en place d'une charte des valeurs québécoises.

« Dès les premières fuites dans les médias, nous avons débuté un dialogue avec nos membres de toutes les régions du Québec. L'annonce d'hier a finalement rendu public certains principes qui nous permettront d'aller plus loin avec nos membres et de nous prononcer formellement au cours du processus de consultation. Le gouvernement doit bien comprendre la diversité des réalités des CPE. La Charte des valeurs est un sujet sensible qui requiert de notre part une réflexion en profondeur et nous prendrons le temps qu'il faudra pour la mener» a déclaré Louis Sénécal, directeur général de l'AQCPE.

Certains éléments fondamentaux qui définissent le réseau des CPE devront être pris en considération dans l'analyse des propositions gouvernementales. Tout d'abord, la politique familiale, qui a donné naissance aux CPE, a joué un rôle majeur dans la recherche de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'application pratique de la Charte des valeurs québécoises devra nécessairement en tenir compte.

Il faut aussi rappeler que les CPE sont des corporations privées à but non lucratif. De plus, certains CPE sont historiquement liés à des communautés culturelles particulières. Les CPE sont d'abord des milieux de vie, ils sont donc ancrés dans des environnements très variés. De plus, un des éléments importants de la mission des services de garde est l'intégration des enfants et de leur famille dans leur milieu. Le projet de Charte doit tenir compte de ces réalités bien concrètes.

Finalement, le ministère de la Famille a déjà émis une directive quant à la gestion des accommodements raisonnables à laquelle se réfèrent les CPE interpellés sur ces questions. Les propositions du Ministre s'ajoutent donc à un système existant, déjà utilisé par nos membres. De plus, les situations visées par la Charte des valeurs québécoises ne se relèvent que dans quelques régions. « Il sera donc important d'analyser et de tenir compte de tous ces éléments avant de nous prononcer» a conclu Hélène Gosselin, présidente de l'AQCPE.



-30 -

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) est le principal réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, offrant des services de qualité, partout au Québec. Forte de son membership, l'AQCPÉ est la seule association nationale pleinement représentative des parents-administrateurs de CPE, CPE-BC et BC de toutes les régions du Québec.

L'AQCPÉ est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan dans le secteur des services de garde et qui assume un leadership exemplaire dans la défense des intérêts des enfants et des familles du Québec.

Renseignements :

Geneviève Blanchard

Conseillère principale

Service des communications

Tél. : 514 326-8008, poste 218

Tél. (sans frais) : 1 888 326-8008

Cell : 438-837-6700

Télec. : 514 326-3322

Courriel : genevieve.blanchard@aqcpe.com

www.aqcpe.com

www.twitter.com/aqcpe

www.facebook.com/aqcpe